



BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE PLEIGNE

No. 152

Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2021

Une Assemblée extraordinaire est prévue **le jeudi 28 octobre 2021 à 20h00** à l'Epicentre.
L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement.

Inscription à l'assurance-chômage

Dès le 1^{er} juillet 2021, suite à une révision de la législation fédérale sur l'assurance-chômage, les citoyens jurassiens devront s'inscrire au chômage non plus dans les communes mais à l'ORP.

Ils pourront s'inscrire à l'ORP soit en se présentant au guichet de l'ORP compétent (1, rue de la Justice, 2800 Delémont 1) soit, prioritairement, via la plateforme d'accès aux services en ligne (www.jura.ch/Inscription auprès de l'ORP)

Démission de M. Patrick Guenat du Conseil communal

Election complémentaire par les urnes d'un/e conseiller/ère communal/ale le 14 novembre 2021

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Pleigne sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller/ère communal-ale, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 septembre 2021 à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote : le dimanche 14 novembre 2021 de 10 à 12 heures
Lieu : Bureau communal, 2807 Pleigne.

Permis de construire

A partir du 1^{er} juillet 2021, tous les dossiers de demande de permis de construire - petits et grands - doivent être déposés et traités avec l'application JURAC.

Celle-ci est à disposition sous la rubrique Environnement / Construction du guichet virtuel de l'Etat sous <https://guichet.jura.ch> toutes les informations sous: <https://www.jura.ch/jurac>.

Nouvel horaire de la déchetterie – Mister Tri

Le Conseil communal a décidé que la déchetterie sera dorénavant ouverte dès le mercredi 1^{er} septembre 2021 de 17h00 à 18h00 et ce, tous les premiers mercredis de chaque mois.

L'ouverture du samedi matin est toujours d'actualité (de 9h00 à 11h00).

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par les membres du Conseil communal par voie électronique

Pleigne, le 2 septembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAL